

Centre d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite FAQ

Définitions

Qu'est-ce que le NIP?

C'est le Numéro d'Identité Personnel que vous trouvez sur tous les documents du SAN, permis de navigation et de circulation, permis de conduire bleu - voiture et bateau, ou PCC (format carte de crédit) pour la voiture.

Vous le trouverez également sur votre lettre d'invitation à passer le contrôle médical (en haut à gauche du document). Si vous ne disposez pas de NIP, nous vous invitons à prendre contact avec le service des automobiles compétant de votre canton.

Qu'est-ce que le code EMEDKO ?

C'est un code électronique unique de l'examen médical (Elektronische MEDizinische KOntrölluntersuchung). Vous le trouvez sur la lettre d'invitation à passer le contrôle médical du SAN (en haut à gauche, au-dessus de votre date de naissance).

Si vous ne disposez pas de code EMEDKO, nous vous invitons à contacter le service automobile compétent de votre canton pour l'obtenir.

L'évaluation

Que dois-je prendre le jour de l'évaluation?

- Votre carte d'identité ou votre passeport.
- Votre permis de conduire.
- Les documents reçus de la part du service des automobiles avec le questionnaire de santé dûment complété, daté et signé.
- Vos lunettes médicales si vous en possédez, ainsi que vos lunettes de lecture.
- Vos résultats de prise de sang si celle-ci a été effectuée dans l'année.

Dans le cas où votre le maintien de votre permis de conduire est soumis à des conditions imposées par le SAN, nous vous prions de nous amener le dernier rapport médical envoyé au médecin-conseil et la décision du SAN que vous avez reçu.

Informations complémentaires

- 1) Nous vous prions de bien vouloir vous présenter 10 minutes avant le début de votre rendez-vous, afin d'effectuer les démarches administratives.
- 2) Il n'est pas nécessaire de vous présenter à jeun.
- 3) Un contrôle ophtalmique sera effectué lors de l'évaluation.

Il n'y a pas de place de parking réservée pour le CEMAC. Le parking le plus proche est celui de P+R Vennes (payant).

Retard

En cas de retard, nous ne pourrions pas garantir votre prise en charge pour l'évaluation.

Tarif du contrôle

Comment a été établi le tarif du contrôle médical de l'aptitude à la conduite?

Le prix du contrôle médical a été établi en accord entre le Service des automobiles et de la navigation du Canton de Vaud (SAN), la Société vaudoise de médecine (SVM) et Unisanté à CHF 215.00, TVA 7.7% comprise.

Le montant devra être réglé à votre arrivée par carte ou Twint (le paiement en espèces ne sera accepté que de manière exceptionnelle).

Remboursement des frais de l'examen

Les frais du contrôle médical ne sont pas pris en charge par la LAMAL.
Sur demande, une attestation de paiement vous sera remise en main propre.

Utilisation de la prise de rendez-vous en ligne

J'ai de la peine avec le système de prise de rendez-vous en ligne.
Un rendez-vous peut être pris en ligne. Vous devrez utiliser un e-mail valable pour créer un compte.
Le type de rendez-vous sera déterminé en répondant à quelques questions (permis professionnel ou privé, examen de niveau 2 ou 3). Ces informations peuvent être trouvées dans la lettre d'invitation à passer le contrôle médical du SAN.
En cas de problème, nous vous invitons à contacter notre réception.

Les plages ne s'affichent pas correctement ou pas du tout.
Le site a été développé pour fonctionner correctement avec Google Chrome. Les navigateurs internet suivants devraient être également supportés:

- Internet Explorer version 11
- Mozilla firefox
- Safari
- Microsoft Edge

Il est possible qu'avec des versions antérieures ou d'autres navigateurs internet l'affichage ne se fasse pas correctement.

Nous vous proposons de mettre à jour votre navigateur internet. Si le problème persiste, nous vous invitons à prendre rendez-vous par téléphone.

Si votre explorateur est à jour, il se peut que les plages du jour en question soient déjà réservées. Il faudra choisir un autre jour de consultation.